|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Juillet 2019 |
| Un journaliste est inculpé pour son travail | |
| Mozambique | |
| Amade Abubacar | |

|  |
| --- |
| Amade Abubacar, 31 ans, travaille comme journaliste pour la radio locale de Nacedje (district de Macomia, province de Cabo Delgado, nord du Mozambique). Le 5 janvier 2019, il est arrêté arbitrairement par des policiers dans le district de Macomia, alors qu’il interviewait des civils déplacés à l’intérieur du pays. Ces derniers fuyaient leur foyer en raison de l’intensification de violentes attaques perpétrées par des membres présumés d’un groupe extrémiste connu sous le nom d’«Al Shabab», dans le nord de Cabo Delgado. Immédiatement après son arrestation, il est détenu au secret par l’armée pendant 12 jours au cours desquels il affirme avoir été victime de mauvais traitements.  Le 17 janvier, Amade Abubacar est transféré et placé en détention par la police à la prison du district de Macomia. Le 24 janvier, il est déplacé à la prison de Mieze, dans le district de Pemba, dont le chef-lieu est la capitale de la province de Cabo Delgado.  Le 23 avril, la cour provinciale de Cabo Delgado décide de le libérer pour le moment. De retour chez lui avec sa famille, il attend le procès.  Il reste toutefois inculpé d’«utilisation des médias électroniques pour inciter à commettre une infraction» et de «violation du secret d’État» au titre des articles 322 et 323 du Code pénal mozambicain. Un rendez-vous pour le procès n'a pas encore été déterminé. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en portugais, anglais ou français **au ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles et religieuses ainsi qu’au ministre de l’Intérieur.**  Demandez-leur de s’engager à ce que toutes les charges retenues contre Amade Abubacar soient immédiatement retirées, car il n'a été inculpé que pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et au journalisme. Demandez-leur également de veiller à ce que les droits à la liberté d'expression et à la presse au Mozambique soient respectés.  Demandez-les en plus de veiller à ce que le droit à la liberté d’expression et la liberté de la presse soient pleinement respectés dans la pratique. |
|  |
| **🡪** F**ormule d’appel** : Honourable Minister, / Monsieur le Ministre, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez des **modèles de lettre** en français sur les **pages 3 et 4**. |

**🡪** **Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| LettreS courtoiseS À | CopieS À |
| MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES ET RELIGIEUSES Joaquim Veríssimo Ministry of Justice, Constitutional and Religious Affairs Av. Julius Nyerere, 33 Maputo Mozambique  Courriel : [mjcr@mjcr.gov.mz](mailto:mjcr@mjcr.gov.mz) ; [vilanchic@yahoo.com.br](mailto:vilanchic@yahoo.com.br) | Ambassade de la République du Mozambique Rue J.-A. Gautier 13 1201 Genève  Fax: 022 901 17 84 E-Mail: [mission.mozambique@bluewin.ch](mailto:mission.mozambique@bluewin.ch) |
|  |
| MINISTRE DE L’INTÉRIEUR Jaime Basílio Monteiro Ministry of Interior Av. Olof Palme 46/48 Maputo Mozambique  Courriel : [departamentocomunicacao2016@gmail.com](mailto:departamentocomunicacao2016@gmail.com) ; [adimoamb@yahoo.com.br](mailto:adimoamb@yahoo.com.br) |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Juillet 2019 |
| Une femme transgenre risque l’expulsion | |
| États-Unis | |
| Alejandra | |

|  |
| --- |
| Alejandra (n° de dossier d’immigration américain : A# 216-269-450) est une femme transgenre de 43 ans originaire du Salvador. Esthéticienne et défenseure des droits des personnes transgenres au Salvador, Alejandra a dû fuir le pays pour échapper aux extorsions, menaces et attaques à répétition d’une organisation criminelle, ainsi qu’aux violences de l’armée salvadorienne. Elle a déclaré avoir été agressée sexuellement tant par des membres de l’organisation criminelle que par des militaires, en raison de son identité transgenre. Elle a été attaquée, et notamment rouée de coups, à plusieurs reprises entre 2013 et 2016 et en a gardé des cicatrices sur le cuir chevelu, le visage et une jambe.  Le 26 novembre 2017, elle demande l’asile à la frontière entre les États-Unis et le Mexique et est détenue dans un centre de détention pour migrants depuis. En avril 2018, Alejandra est entendue par un tribunal chargé des affaires d’immigration au centre de détention de Cibola pour présenter les motivations de sa demande d’asile. Elle perd l’appel du rejet de sa demande d’asile en décembre 2018. Elle a en outre requis une libération conditionnelle, qui lui a été refusée plusieurs fois par le Service de contrôle de l’immigration et des douanes (ICE) sans qu’une justification détaillée soit fournie à son avocat.  En avril 2019, sa demande de libération conditionnelle, la demande de réexamen de sa demande d’asile par la Commission des recours en matière d’immigration et sa demande de sursis d’expulsion ont toutes été rejetées. Elle n’est plus à l’abri d’une expulsion et pourrait être expulsée à tout moment.  Si elle est renvoyée vers le Salvador, Alejandra sera, comme dans tout autre pays d’Amérique centrale, confrontée à de graves risques en raison de son identité transgenre. D’après des organisations de défense des droits des personnes LGBTI et des réfugié·e·s, trois femmes transgenres ont été tuées dans les deux premiers mois de l’année 2019, dont une quelques semaines seulement après avoir été expulsée des États-Unis. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en anglais ou **français au directeur du bureau local d’El Paso du Service de contrôle de l’immigration et des douanes des États-Unis**.  Demandez-lui à veiller à ce qu’Alejandra (A# 216-269-450) ne soit pas expulsée vers le Salvador, où elle serait exposée à de graves atteintes aux droits humains. Elle doit au contraire bénéficier d’une protection internationale ;  accorder immédiatement une libération conditionnelle pour raisons humanitaires à Alejandra ;  veiller à ce que les personnes en quête d’asile ne soient pas placées en détention, à moins que cette détention ne soit nécessaire et proportionnelle dans des cas individuels et que d’autres mesures non privatives de liberté ne soient pas applicables, et accorder une libération conditionnelle aux personnes en quête d’asile lorsque cela est possible. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Dear Mr, / Monsieur, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre** en français à la **page 5**. |

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Directeur du bureau local d’El Paso du Service de contrôle de l’immigration et des douanes des États-Unis (ICE) Mr. Corey A. Price Field Office Director, ICE-ERO El Paso Field Office El Paso Field Office 11541 Montana Ave Suite E El Paso, TX, 79936 États-Unis / USA  E-mail : [corey.a.price@ice.dhs.gov](mailto:corey.a.price@ice.dhs.gov) | Ambassade des Etats-Unis d'Amérique Sulgeneckstrasse 19 Case postale 3001 Berne  Fax : 031 357 73 20 E-mail: [BernPA@state.gov](mailto:BernPA@state.gov) ; [bern-protocol@state.gov](mailto:bern-protocol@state.gov) |

Expéditeur:

MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES ET RELIGIEUSES

Joaquim Veríssimo

Ministry of Justice, Constitutional and Religious Affairs

Av. Julius Nyerere, 33

Maputo

Mozambique

Lieu et date :

Concerne : Amade Abubacar

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur le cas d’Amade Abubacar, journaliste de la radio locale de Nacedje, dans le district de Macomia.

Il a été arreté le 5 janvier, alors qu’il interviewait des personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui fuyaient leur domicile en raison de l'intensification d’attaques violentes perpétrées par des membres présumés d’un groupe extrémiste, connu sous le nom d’Al Shabab.

Le 23 avril, le tribunal provincial de Cabo Delgado a ordonné la remise en liberté provisoire d’Amade Abubacar, alors détenu à prison de Mieze, à Pemba.

Amade Abubacar est toujours inculpé d'«incitation publique à commettre une infraction par le biais de médias électroniques», d’«incitation» et d’«outrage à des agents de la force publique», au titre des articles 323, 393 et 406 du Code pénal mozambicain.

Je vous prie instamment de :

- **veiller à ce que toutes les charges retenues contre Amade Abubacar soient abandonnées** immédiatement, car il est poursuivi uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression dans le cadre de son travail de journaliste ;

- veiller à ce que **le droit d’Amade Abubacar à un procès équitable** soit respecté et à ce que, si les charges ne sont pas abandonnées, il soit jugé dans un délai raisonnable, conformément aux normes internationales relatives à l’équité des procès ;

- faire en sorte **que les droits à la liberté d'expression et à la liberté de la presse soient pleinement respectés et que les journalistes puissent faire leur travail sans craindre** d’être attaqués, intimidés ou harcelés.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Mozambique, Rue J.-A. Gautier 13, 1201 Genève

Fax: 022 901 17 84 / E-Mail: mission.mozambique@bluewin.ch

Expéditeur:

MINISTRE DE L’INTÉRIEUR

Jaime Basílio Monteiro

Ministry of Interior

Av. Olof Palme 46/48

Maputo

Mozambique

Lieu et date :

Concerne : Amade Abubacar

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur le cas d’Amade Abubacar, journaliste de la radio locale de Nacedje, dans le district de Macomia.

Il a été arreté le 5 janvier, alors qu’il interviewait des personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui fuyaient leur domicile en raison de l'intensification d’attaques violentes perpétrées par des membres présumés d’un groupe extrémiste, connu sous le nom d’Al Shabab.

Le 23 avril, le tribunal provincial de Cabo Delgado a ordonné la remise en liberté provisoire d’Amade Abubacar, alors détenu à prison de Mieze, à Pemba.

Amade Abubacar est toujours inculpé d'«incitation publique à commettre une infraction par le biais de médias électroniques», d’«incitation» et d’«outrage à des agents de la force publique», au titre des articles 323, 393 et 406 du Code pénal mozambicain.

Je vous prie instamment de :

- **veiller à ce que toutes les charges retenues contre Amade Abubacar soient abandonnées** immédiatement, car il est poursuivi uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression dans le cadre de son travail de journaliste ;

- veiller à ce que **le droit d’Amade Abubacar à un procès équitable** soit respecté et à ce que, si les charges ne sont pas abandonnées, il soit jugé dans un délai raisonnable, conformément aux normes internationales relatives à l’équité des procès ;

- faire en sorte **que les droits à la liberté d'expression et à la liberté de la presse soient pleinement respectés et que les journalistes puissent faire leur travail sans craindre** d’être attaqués, intimidés ou harcelés.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Mozambique, Rue J.-A. Gautier 13, 1201 Genève

Fax: 022 901 17 84 / E-Mail: mission.mozambique@bluewin.ch

Expéditeur:

Mr. Corey A. Price  
Field Office Director, ICE-ERO El Paso Field Office  
El Paso Field Office  
11541 Montana Ave Suite E  
El Paso, TX, 79936  
USA

Lieu et date :

Concerne : Alejandra (A# 216-269-450)

Monsieur,

Permettez-moi d’attirer votre attention sur le cas d’Alejandra (A# 216-269-450), une femme transgenre de 43 ans originaire du Salvador. Elle a demandé l’asile à la frontière entre les États-Unis et le Mexique le 26 novembre 2017 et est depuis lors détenue dans un centre de détention pour migrants.

En avril 2019, sa demande de libération conditionnelle, la demande de réexamen de sa demande d’asile par la Commission des recours en matière d’immigration et sa demande de sursis d’expulsion ont toutes été rejetées. Elle n’est plus à l’abri d’une expulsion et elle pourrait être bannie à tout moment.

Si elle est renvoyée vers le Salvador, Alejandra sera, comme dans tout autre pays d’Amérique centrale, confrontée à de graves risques en raison de son identité transgenre. D’après des organisations de défense des droits des personnes LGBTI et des réfugié·e·s, trois femmes transgenres ont été tuées dans les deux premiers mois de l’année 2019, dont une quelques semaines seulement après avoir été expulsée des États-Unis.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Monsieur, à **veiller à ce qu’Alejandra (A# 216-269-450) ne soit pas expulsée vers le Salvador**, où elle serait exposée à de graves atteintes aux droits humains. Elle doit, au contraire, **bénéficier d’une protection internationale**.

Veuillez **accorder immédiatement une libération conditionnelle pour raisons humanitaires à Alejandra**.

De plus, je vous demande de **veiller à ce que les personnes en quête d’asile ne soient pas placées en détention**, à moins que cette détention ne soit nécessaire et proportionnelle dans des cas individuels et que d’autres mesures non privatives de liberté ne soient pas applicables, et accorder une libération conditionnelle aux personnes en quête d’asile lorsque cela est possible.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, Case postale, 3001 Berne

Fax : 031 357 73 20 / E-mail: BernPA@state.gov ; bern-protocol@state.gov